



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Le bulletin de l'**ACCP**

Association canadienne des chefs de police

Printemps 2008



« à l'avant-garde
du progrès policier... »

LE CONSEIL D'ORIENTATION STRATEGIQUE DU PRESIDENT DE 2008

Les 14 et 15 janvier, le Conseil d'orientation stratégique du président de l'ACCP s'est réuni à Québec pour discuter d'enjeux cruciaux mettant en cause les services policiers canadiens d'aujourd'hui, revoir les objectifs stratégiques de l'ACCP et déterminer les actions prioritaires pour l'année qui vient. Le Comité exécutif, le Conseil d'administration et les présidents des comités de l'ACCP ont établi trois priorités principales :

- Renforcer l'engagement de faire progresser la Structure nationale de l'intervention policière
- Renforcer stratégiquement le leadership de l'Association et son influence sur les principales questions de sécurité communautaire en tirant le maximum de coalitions et de partenariats et en faisant leur promotion, en accordant la priorité à la prévention du crime et du désordre social et en se penchant davantage sur les questions internationales.
- Améliorer la cohésion au sein de l'Association et augmenter sa valeur pour les membres

Le groupe a également recommandé que le Conseil envisage l'élaboration d'un processus de planification stratégique qui fait le pont entre les mandats de deux ans des présidents et aide à aligner les efforts des comités sur les priorités de l'Association.



L'ancien président de l'ACCP, Edgar MacLeod, le chef de police Paul Shrive, Service de police de Port Moody, et le chef de police Derek Egan, Service de police de Saanich.



Gary Crowell, chef de la police régionale de Halton, et Mike Boyd, chef du Service de police d'Edmonton



Le chef intérimaire John Neily, GRC, et la chef adjointe Sue O'Sullivan, Service de police d'Ottawa



Tom Kaye, chef du Service de police d'Owen Sound, et Brian Mullan, chef du Service de police d'Hamilton



Mike Boyd, chef du Service de police d'Edmonton, le chef intérimaire Mike McDonnell, GRC, et le surintendant Luc Delorme, GRC.

9^e Conférence et exposition annuelles sur les renseignements personnels et la sécurité Rêves et dilemmes numériques : les renseignements personnels, la sécurité et la société dans le cadre des nouveaux réseaux mondiaux 7 et 8 février 2008 Victoria, C.-B.

L'ACCP est fière d'avoir été conviée encore une fois à la Conférence annuelle sur les renseignements personnels et la sécurité de Reboot Communications. La conférence s'est concentrée sur des questions en émergence touchant les renseignements personnels et la sécurité dans notre monde de plus en plus numérisé et a poussé les participants à s'interroger et à déterminer s'ils sont suffisamment prêts à gérer les atteintes à la vie privée et à la sécurité au sein de leur organisation et dans leur vie personnelle.

Le directeur général adjoint de la Sûreté du Québec et président de l'ACCP, Steven Chabot, a répondu judicieusement aux questions de son adversaire Simon Davies, directeur général de Privacy International et agrégé supérieur de recherches invité de la présentation « Smile, But Don't Scratch!: The Impact of CCTV Surveillance » de la London School of Economics. La surintendante principale et coprésidente du Comité sur la cybercriminalité de l'ACCP, Kate Lines, a donné une présentation propice aux discussions intitulée Trans Border Data Flows: Top Issues in Global Information Sharing.



Kate Lines, surintendante principale, Police provinciale d'Ontario



Steven Chabot, directeur général adjoint, Sûreté du Québec, et président, ACCP

TABLE DES MATIÈRES

CCP

- 2 MESSAGE DU PRÉSIDENT
- 2 CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS
- 3 MESSAGE DE BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES
- 4 CENTRE NATIONAL DE COORDINATION CONTRE L'EXPLOITATION DES ENFANTS ET LES INITIATIVE INTERNATIONALS
- 6 IL N'Y A PAS DE MÉGA-PROCÈS SANS MÉGA-ENQUÊTE : L'ACCP ET LA COMMISSION AIR INDIA
- 7 ARRESTATION EN VERTU DE L'ARTICLE 503(3) : UN RAPPORT DE SUIVI
- 8 JEUX OLYMPIQUES SPÉCIAUX – JEUX NATIONAUX D'HIVER 2008
- 10 LE CONSEIL SECTORIEL DE LA POLICE – LE DÉFI DE RECRUTEMENT POUR LA POLICE AU CANADA

EN COUVERTURE...

Le président de l'ACCP Steven Chabot qui prend parole à la Conférence sur les renseignements personnels et la sécurité de 2008.

Association canadienne des chefs de police

Printemps 2008



Personnel du bulletin d'information

Rédactrice : Ruth Montgomery

Appuyé par le bureau national de l'ACCP

Laurie Farrell • Tina Papadopoulo • Magda Mitilineos
Peter Cuthbert

Conseil d'administration de l'ACCP

Président : Steven Chabot, directeur général adjoint,
Sûreté du Québec

Vice-présidents :

Frank Beazley, chef du Service régional de police de Halifax; Jean-Guy Gagnon, directeur adjoint du Service de police de la Ville de Montréal; Calvin Johnston, chef du Service de police de Regina; Tom Kaye, chef du Service de police d'Owen Sound

Secrétaire-trésorier :

Julian Fantino, commissaire, Police provinciale de l'Ontario

Président sortant : Jack Ewatski (Rte),
chef du Service de police de Winnipeg

Directeur exécutif : Peter Cuthbert,
Association canadienne des chefs de police

Pour la liste complète des membres du conseil d'administration de l'ACCP, consulter le site www.cacp.ca

Les opinions et commentaires exprimés dans le bulletin 2008 de l'ACCP sont la responsabilité de leurs auteurs. Ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la position officielle de l'Association canadienne des chefs de police ou de son exécutif. Toute reproduction des articles ou des illustrations est strictement interdite, sauf autorisation écrite préalable de l'ACCP.

Convention de la Poste-publications no 40065059

Retourner toute correspondance ne pouvant être

livrée au Canada à :

Association canadienne des chefs de police

582, rue Somerset Ouest

Ottawa (Ontario) K1R 5K2

Téléphone : (613) 233-1106

Télécopieur : (613) 233-6960

Courriel : cacp@cacp.ca

Website : www.cacp.ca



Conçu et publié par :



Directeur artistique : Richard J. Robertson
courriel : rjr@cbupub.com

Adjointe au directeur artistique : Heather LaFleur

Conceptrice principale / Production d'impression : Ina Silva

OFFICE NATIONALE

420, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K2P 1W4

Tél. : (613) 230-0721 • Téléc. : (613) 230-4964 • Sans frais : 1-800-267-1266

Pour obtenir des renseignements sur les tarifs publicitaires, veuillez composer le 1-800-267-1266

AU SUJET DE L'ÉDITEUR : Le bulletin de l'ACCP est publié pour l'Association canadienne des chefs de police par CBU Publications Ltd. Toute reproduction, par quelque moyen que ce soit, est strictement interdite sans le consentement écrit préalable de l'éditeur. CBU Publications Ltd. n'assume aucune responsabilité quant aux déclarations ou opinions des contributeurs. L'éditeur n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des annonces publiées et ne peut assumer une quelconque responsabilité pour les pertes encourues par qui que ce soit en raison d'une faute de l'annonceur.

M Message du président



L'automne et l'hiver ont été particulièrement occupés pour l'ACCP. Nous avons tenu de nombreuses conférences et réunions sur une grande variété de sujets. Jusqu'à présent en 2008, nous avons accueilli la Conférence du Comité sur la liaison avec le secteur privé, la 3^e Conférence du Groupe de travail virtuel international et L'atelier canadien sur l'interopérabilité vocale. Tous les événements ont connu une forte participation et les participants leur ont attribué une grande valeur. En février, nous avons lancé notre programme de l'Institut des études internationales de 2008 avec 21 participants enthousiastes. Ils présenteront les résultats de leurs efforts à notre Conférence annuelle à Montréal en août.


Nous nous réjouissons de continuer d'offrir des programmes et des services utiles et pertinents à nos membres. Je vous encourage à prendre connaissance de nos prochains événements à www.cacp.ca et à vous inscrire sans tarder à notre Conférence nationale et à nos autres événements.

Durant l'hiver, nous avons consacré de nombreux efforts à la refonte du site Web de l'ACCP pour qu'il devienne votre ressource privilégiée de nouvelles et d'événements d'actualité relatifs aux services de police, de renseignements sur les questions soulevées par nos comités et de matériel de ressource et de référence pour appuyer vos efforts continus. D'ici l'été, le site comprendra des mises à jour sur les résolutions de l'ACCP ainsi que des résumés et des info-capsules sur les dossiers d'actualité. Visitez le nouveau site et dites-nous ce que vous en pensez!

En janvier, le Conseil a accueilli le Conseil des présidents sur l'orientation stratégique. En tant que groupe, nous avons confirmé la nécessité de poursuivre notre travail sur la Structure nationale de l'intervention policière et avons renforcé nos objectifs, qui sont d'établir une cohésion au sein de notre Association, d'accroître la valeur de l'Association pour nos membres et de renforcer le leadership de notre Association et notre influence sur les questions de sécurité communautaire. Notre stratégie continuera de se concentrer sur le renforcement de la capacité de la police à prévenir le crime et le désordre social, de promouvoir les coalitions et les partenariats et de rapprocher les enjeux internationaux des réalités locales.

Nous poursuivons nos efforts pour incorporer les changements que vous recommandez à notre Constitution. Je suis impatient de vous présenter ces changements lors de notre Conférence annuelle.

À tous ceux qui ont appuyé nos efforts – merci. Nos vœux les plus sincères pour le printemps et l'été.


*Steven Chabot, directeur général adjoint
Sûreté du Québec*

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS DE 2007-2008

3 mai 2008
Réunion de l'exécutif
de l'ACCP
Montréal, QC

4 mai 2008
Réunion du
Conseil des
directeurs de l'ACCP
Montréal, QC

4-6 mai 2008
Conférence de la Société
Professionnelle Canadienne de Gestion
Montréal, QC

12-15 mai 2008
Conférence canadienne 2008 sur
le milieu de l'application de la
loi et la cybercriminalité
Toronto, ON

8-11 juin 2008
Conférence de l'Association canadienne des
intervenants en formation policière (ACIFP)
Moncton, NB

24-27 août 2008
Conférence annuelle de l'ACCP
Montréal, QC

28 septembre – 1er octobre 2008
Conférence de l'ACCP sur la circulation
Ottawa, ON

19-22 octobre 2008
Symposium sur la réaction systématique
à l'intimidation contre les agents
de la justice pénale
Québec, QC

Conférence de l'ACCP sur la
santé mentale
Dates à déterminer
Ouest du Canada

8-12 novembre 2008
115^e Conférence de l'AICP
San Diego, CA

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

OCTOBRE 2007 - FÉVRIER 2008 :

L'ACCP présente ses excuses à Geoff Varley, chef adjoint du Service de police de Victoria, à qui on aurait dû souhaiter la bienvenue dans le bulletin d'automne à titre de membre à vie et non à titre de nouveau membre comme indiqué.

L'ACCP souhaite la bienvenue aux nouveaux membres actifs, associés et moraux et félicite ceux qui sont devenus membres à vie de l'Association.

MEMBRES ACTIF

Insp. chef Jean Audette –
Sûreté du Québec

Insp. détective Jeffrey Bent –
Service de police de Saskatoon

Dir. adj. Alain Cardinal –
Service de police de la Ville de Montréal

Insp. Terrance Cheslock –
Service de police d'Ottawa

Sdt. adj. Luc Delorme –
GRC

Sdt. François Deschênes –
GRC

Insp. chef Mario Desrochers –
Service de police de la Ville de Montréal

Insp. chef Didier Deramond –
Service de police de la Ville de Montréal

Dir. gén. Donald Dixon –
Service canadien de renseignements criminels

Chef adjoint Robert Dowdall –
Service de police de Smith Falls

Chef adjoint Brent Eden –
Service de police de Guelph

Insp. chef Luc Fillion –
Sûreté du Québec

Insp. Norm Gaumont –
GRC

Sdt. en chef Robert Goodall –
Police provinciale de l'Ontario

Sdt. Christopher Kellett –
Service de police d'Edmonton

Insp. Bryan Larkin –
Service de police régional de Waterloo

Sdt. Mary MacLachlan –
Police provinciale de l'Ontario

Chef principal David MacNeil –
Service de police de Truro

Sdt. en chef Norman Mazerolle –
GRC

Chef Robert McCaskill –
Service de police de Winnipeg

Insp. George Miller –
Police provinciale de l'Ontario

Insp. Karen Noakes –
Police régionale de York

Insp. chef Sylvain Proulx –
Sûreté du Québec

Sdt. Edward Toye –
Police régionale de Peel

Insp. chef Rejean Toutant –
Service de police de la Ville de Montréal

Chef adjoint Brent Thomlison –
Service de police régionale de Waterloo

ENTREPRISES ET MEMBRES ASSOCIÉS

M. Sylvain Ayotte –
Ministère de la sécurité publique

M. Jean Barrette –
Transports Canada

M. Richard Dubin –
Bureau d'assurance du Canada

M. Michael K. Eisen –
Microsoft Canada

Mme Kelly A. Gorman –
Service des poursuites pénales du Canada

M. Ken Mitchell –
Association canadienne de la sécurité

Mme Debra Normoyle –
Transports Canada

M. Randy Wilson –
Cadillac Fairview

MEMBRES À VIE

M. David A. Brown, OOM, CD, OPC –
Commissionaires (sud de l'Alberta)

Chef Marshall Chalmers –
Commission de police de Camrose

Chef adjoint Pat Dolan –
Service de police de Smith Falls

Chef Larry Gravill –
Service de police régionale de Waterloo

Chef Douglas Jelly –
Service de police de Temiskaming Shores

M. Gene McLean –
TELUS Communications Company

M. Michel Sarrazin –
Banque Nationale du Canada

SERVICES DE POLICE INFORMÉS, INTÉGRÉS ET NOVATEURS :

LE CENTRE NATIONAL DE COORDINATION CONTRE L'EXPLOITATION DES ENFANTS ET LES INITIATIVES INTERNATIONALES

par Dre Roberta Sinclair, gestionnaire,

Recherche et développement, Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants



À propos du Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants :

Le Centre a pour mandat de réduire la vulnérabilité des enfants à l'exploitation sexuelle facilitée par l'Internet en identifiant les enfants victimisés; en enquêtant sur les contrevenants sexuels et en aidant aux poursuites de ceux-ci; et en renforçant la capacité des services de police municipaux, territoriaux, provinciaux, fédéraux et internationaux au moyen de la formation, de la recherche et d'un soutien aux enquêtes.

**Consultez le
www.ncecc.ca pour plus
de renseignements.**

Le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants (CNCEE) a vu le jour en réponse à la criminalité grandissante et inquiétante qu'est l'exploitation sexuelle d'enfants facilitée par l'Internet. Le Centre a pour mandat de réduire la vulnérabilité des enfants à l'exploitation sexuelle facilitée par l'Internet en identifiant les enfants victimisés; en enquêtant sur les contrevenants sexuels en aidant aux poursuites de ceux-ci; et en renforçant la capacité des services policiers municipaux, territoriaux, provinciaux, fédéraux et internationaux au moyen de la formation, de la recherche et d'un soutien aux enquêtes. Les services de police canadiens ont fait des progrès considérables en ce qui concerne les enquêtes sur l'exploitation sexuelle d'enfants facilitée par l'Internet au cours des dernières années et ont aussi fait partie intégrante des progrès des interventions policières menées en collaboration internationale. De par sa représentation au Moyen du CNCEE, le Canada est un membre fondateur du Groupe de travail virtuel (VGT), une alliance de services de police internationale dédiée à la sécurité des enfants et des jeunes sur l'Internet. En fait, le Canada a récemment accueilli la 3e Conférence internationale du VGT à Vancouver, en Colombie-Britannique, en février 2008, dont le thème était « Protégez notre ressource la plus vitale, nos enfants ».

Le principe fondamental de cette conférence voulait que la victimisation sexuelle des enfants et des jeunes ne soit pas uniquement un problème policier, mais plutôt un problème social qui nécessite une approche qui intègre de nombreux groupes – ceux qui sont déjà dévoués à mettre fin à la victimisation sexuelle et d'autres qui ne comprennent peut-être pas encore le rôle vital qu'ils peuvent et doivent jouer pour atteindre l'objectif ultime d'une sécurité accrue sur l'Internet. Cet enjeu social d'importance critique exige le plein engagement de tous. Dans cette optique, la conférence a souligné certaines des nombreuses initiatives qui ont porté fruit. Les participants ont pu en savoir plus de la part de partenaires internationaux du maintien de l'ordre sur les répercussions positives de la déclaration et de la conservation de données obligatoires et ont été particulièrement impressionnés par America Online (AOL, un fournisseur de services électroniques), qui traite les images de pornographie infantile comme une menace contre l'infrastructure (p. ex., un virus, un ver). De cette façon, ces images préalablement évaluées selon des valeurs connues de hachage comme étant des images d'abus sexuel d'enfants sont automatiquement assujetties à certaines mesures d'application de la loi par le National Centre for Missing and Exploited Children. Ces sujets sont d'une pertinence clé au Canada, et on a soulevé des questions importantes au cours de la conférence qui nécessitent une étude plus poussée alors que nous progressons avec des initiatives semblables.

Les membres du VGT reconnaissent tous l'importance du point de vue d'un autre groupe – les enfants et les jeunes qui sont des consommateurs quotidiens d'Internet sur plusieurs plans. Puisque l'on reconnaît l'importance de leur opinion et la nécessité de faire participer les jeunes aux initiatives de prévention de la criminalité, un congrès international consultatif auprès des jeunes sur la sécurité en ligne aura lieu à Londres, en Angleterre, du 17 au 21 juillet 2008. Le congrès accueillera plus de 200 jeunes calés en Internet âgés de 14 à 16 ans de l'Australie, de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada.

La sergente Debbie Miller du Service de police d'Ottawa (SPO), dont le détachement au CNCEE est un autre exemple de services de police intégrés, est la gestionnaire de projet pour cet événement. Le CNCEE, le SPO et ses services partenaires choisiront les vingt étudiants qui assisteront à cet événement important et y représenteront la voix des jeunes Canadiens.

« Les jeunes d'aujourd'hui font partie d'une nouvelle génération d'internautes qui ont grandi en jouant, en communiquant et en apprenant grâce au cyberspace », a affirmé la surintendante de la GRC Earla-Kim McColl, officière responsable du Centre national de coordination contre l'exploitation



www.virtualglobaltaskforce.com

des enfants (CNCEE). « Il est important d'obtenir leurs points de vue et d'apprendre grâce à leur vécu dans le but de les protéger contre ceux qui pourraient essayer de les exploiter en ligne ».

Les objectifs du congrès sont de :

- *donner aux jeunes l'occasion d'en savoir plus sur la création et la mise en - uvre de mesures de protection des enfants en ligne et hors ligne;*
- *de faire participer les jeunes qui sont directement exposés aux risques d'Internet en leur permettant d'élaborer des solutions et d'interagir avec des personnes et des organisations qui sont en mesure de mieux les protéger; et*
- *de mettre à la disposition de jeunes de différentes cultures et différents parcours un forum pour qu'ils puissent communiquer entre eux.*

Le Colloque consultatif international sur la jeunesse est un exemple parmi plusieurs qui souligne la nécessité de travailler à l'échelle internationale sur des initiatives qui donnent le pouvoir et les connaissances nécessaires aux jeunes pour qu'ils puissent être des consommateurs critiques de l'Internet et jouer un rôle central dans les initiatives visant à accroître la sécurité sur l'Internet.

L'Association canadienne des chefs de police étudie à l'heure actuelle une demande pour commanditer un jeune pour cet événement et encourage d'autres services à envisager d'assister financièrement un jeune pour qu'il puisse participer à cet événement très utile. Pour plus de renseignements sur le parrainage d'un jeune, veuillez communiquer avec la sergente Debbie Miller à Debbie.Miller@rcmp-grc.gc.ca.

Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants, Section recherche et développement.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Dre Roberta Sinclair, gestionnaire, Recherche et développement, CNCEE, à Roberta.Sinclair@rcmp-grc.gc.ca

À propos du Virtual Global Taskforce :

Établi en 2004, le Virtual Global Taskforce est une alliance internationale des forces de l'ordre en Australie, en Italie, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada. Le VGT représente une voix et une réponse policière mondiale visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. Consulter www.virtualglobaltaskforce.com pour plus de renseignements.

À propos du Child Exploitation and Online Protection Centre :

Le Child Exploitation and Online Protection Centre (CEOP) fonctionne partout au Royaume-Uni et maximise les liens internationaux pour une approche globale qui combine les services de police avec l'expertise dévouée des secteurs des affaires, du gouvernement, des œuvres de bienfaisance spécialistes et d'autres organisations intéressées – qui ont tous pour objectif de lutter contre l'abus sexuel des enfants partout et chaque fois que cela se manifeste. Consulter www.ceop.gov.uk pour plus de renseignements.

À propos de choix.org :

Le programme choix.org a vu le jour en 1997. Affilié à la Gendarmerie Royale du Canada, choix.org est, plus que tout, un outil informatif et de prévention pour la jeunesse. En abordant différents sujets sur notre site Web, le programme espère encourager la jeunesse canadienne à prendre des décisions éclairées et saines et à s'impliquer dans la communauté.

Le site comporte quatre projets distincts – la zone d'info, la boîte à outils, les sites locaux et la revue en ligne, qui contiennent tous des renseignements et des ressources élaborés particulièrement pour la jeunesse.

Consulter www.deal.org pour plus de renseignements.

« IL N'Y A PAS DE MÉGA-PROCÈS SANS MÉGA-ENQUÊTE » : L'ACCP et la Commission Air India

par Dan McKeown et Vincent Westwick

Le 23 juin 1985, à environ 3 h 14 du matin (HNE), un explosif a détonné à l'intérieur du vol Air India 182 alors que celui-ci parcourait le trajet Montréal-London. 329 Personnes ont été tuées en survolant l'Atlantique, à 110 miles au sud-ouest de Cork, en Irlande. Une heure plus tôt, une explosion connexe s'est produite à l'aéroport Narita de Tokyo, causant la mort de deux bagagistes.

Trois procès criminels ont eu lieu en lien aux attentats à la bombe. En 1991, Inderjit Singh Reyat a été reconnu coupable d'homicide involontaire pour l'attentat à la bombe de Tokyo et a reçu une peine d'emprisonnement de 10 ans. En 2003, Reyat a plaidé coupable à un chef d'accusation d'homicide involontaire et d'aide à la construction de la bombe qui a terrassé le vol 182. Il a reçu une peine supplémentaire de 5 ans. En 2005, Ripudaman Singh Malik et Ajaib Singh Bagri ont été acquittés de 331 chefs d'accusation de meurtre au premier degré en lien avec les attentats à la bombe. Les accusations contre le présumé cerveau de l'attentat, Talwinder Singh Parmar, ont été retirées peu après son arrestation en 1985. Il est décédé en 1992 avant que l'on puisse procéder à des poursuites contre lui.

L'enquête et les poursuites liées aux attentats à la bombe suscitent d'importantes controverses et des débats publics au Canada depuis de nombreuses années. Le 1er mai 2006, le gouvernement du Canada a annoncé la création de la Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe. L'ancien juge de la Cour suprême, John Major, a été nommé à la tête de la Commission pour déterminer comment et pourquoi le système de justice canadien a délaissé les victimes et leurs familles. Entre autres, la Commission a reçu pour mandat d'émettre des recommandations pour la réforme des procédures de justice criminelle au Canada.

Le Comité de révision des lois de l'ACCP a reconnu que cette enquête permettrait de se pencher sur bon nombre des mêmes questions se trouvant au programme du CRL depuis des années, et donc, considérerait que la Commission représentait une occasion importante d'élaborer la loi et les pratiques et une occasion pour la communauté policière au Canada de contribuer de façon significative. Le Conseil d'administration de l'ACCP a appuyé la recommandation du CRL voulant que l'ACCP obtienne le droit de comparaître devant la Commission.

Vincent Westwick, ancien président du CRL, a accepté de représenter l'ACCP au moment de l'enquête. Une demande de statut d'intervenant au nom de l'ACCP a été accordée. Vince Westwick a reçu l'aide de ses collègues du service juridique du Service de police d'Ottawa, de sa conseillère associée Amanda Conolley et du stagiaire en droit Dan McKeown. Cette équipe a assisté aux audiences, a rencontré les avocats, a organisé des consultations entre les présidents des comités de l'ACCP et le Conseil de la Commission, a conseillé l'ACCP tout au long du processus et a rédigé les soumissions fermées de l'ACCP remises à la Commission. L'ACCP était intéressée à savoir ce que seraient les recommandations éventuelles de la Commission et les effets de ces recommandations sur les prochaines enquêtes criminelles. Le message principal que l'ACCP souhaitait transmettre à la Commission était qu'il n'y a pas de méga-procès sans méga-enquête. L'idée fondamentale

est que dans le cadre d'un méga-procès, on doit entreprendre l'étude de la complexité dès l'étape de l'enquête – on ne peut tout simplement pas attendre que les accusations soient portées et que les poursuites aient été entamées.

Menées par les présidents du CRL, du Comité sur les crimes organisés et du Comité sur la sécurité nationale, des consultations ont eu lieu au printemps et à l'été de 2007 auprès du personnel de la Commission. Ces réunions ont abouti à une discussion entre une délégation d'avocats d'Air India et les dirigeants de l'ACCP à la Conférence annuelle de l'ACCP à Calgary en août. Par la suite en novembre, l'ACCP a exercé son droit à titre d'intervenant de présenter des preuves devant la Commission. L'objectif de l'ACCP était de centrer la Commission sur la réalité des interventions policières et de la justice criminelle actuelles.

On a créé un groupe d'experts pour présenter des preuves à la Commission en novembre 2007. Avec l'avocate Amanda Conolley du Service de police d'Ottawa à titre de conseillère à l'ACCP, l'ACCP a été représentée par le chef adjoint de la GRC Raf Souccar, le directeur général adjoint de la Sûreté du Québec et président de l'ACCP, Steven Chabot, le chef de police de Toronto William Blair et le directeur adjoint de Montréal Pierre-Paul Pichette.

Le groupe d'experts a discuté de nombreux domaines importants en matière d'application de la loi, mais la composition même du groupe d'experts était tout aussi significative. Le groupe d'experts représentait l'application de la loi à tous les niveaux – fédéral, provincial et municipal – et représentait toutes les régions du Canada. Le message clairement exprimé était que la justice criminelle au Canada implique nécessairement la collaboration et l'intégration des services de police à tous les niveaux dans l'ensemble du pays.

Des cas comme celui d'Air India démontrent l'évolution de la criminalité et des enquêtes qui s'y rapportent, lesquelles sont passées d'enquêtes locales fondées sur l'incident à des projets d'investigation à multiples facettes auxquels participent de multiples services et de multiples secteurs de compétence. Les enquêtes sur le crime organisé, les drogues et le terrorisme ont une portée de plus en plus nationale et internationale, nécessitant une application de la loi et une intervention renseignées intégrées et globales. Cette enquête a encore une fois permis à l'ACCP de chercher des solutions juridiques et fondées sur la pratique aux défis des « méga-crimes ».

L'attentat à la bombe Air India était le pire assassinat collectif dans l'histoire du Canada, et l'enquête résultante était rien de moins qu'un événement historique de grande importance qui aurait certainement des répercussions profondes et de grande portée qui toucheraient tous les aspects de la justice criminelle au Canada. Les membres de l'ACCP devraient être fiers que la voix de leur Association ait été entendue lors de cette enquête.

Vincent Westwick est avocat-conseil au Service de police d'Ottawa. Dan McKeown est stagiaire en droit auprès du Service de police d'Ottawa. Pour communiquer avec les auteurs, veuillez écrire aux adresses suivantes : westwickv@ottawapolice.ca; mckeownd@ottawapolice.ca

Recommandations émises par l'ACCP à la Commission Air India (tous les détails et toutes les soumissions sont disponibles sur le site Web de l'ACCP à www.cacp.ca)

Accès légal :

Une législation est nécessaire pour mettre à jour les lois canadiennes sur l'accès aux communications électroniques. Les corps policiers ont actuellement recours à des lois en matière de criminalité qui ont été promulguées pour la première fois en 1974. La capacité de la police d'intercepter les communications n'a pas suivi l'évolution de la technologie.

Gestion des dossiers au moment du procès :

Une législation est nécessaire pour aider à la gestion des méga-procès qui sont habituellement caractérisés par des audiences et des motions préalables d'une durée exagérée et qui représentent des fardeaux grandissants pour la magistrature.

Divulgarion :

Les méga-procès et les méga-enquêtes génèrent des quantités surprenantes de documents, et les méthodes actuelles ne permettent pas de bien gérer le processus de divulgation. Des lois sont nécessaires pour gérer ce processus.

Sécurité :

La protection des témoins était une priorité dans le cadre de l'enquête. Des préoccupations quant à la sécurité touchent toutes les personnes mises en cause lors de dossiers importants. Il sera nécessaire d'appliquer des réformes, et celles-ci varient entre la rénovation des installations mêmes des tribunaux et la protection de ceux participant aux méga-dossiers.

Relation entre la Couronne et la police :

La participation de la Couronne dès le début est essentielle pour faire en sorte que l'enquête donne lieu à un dossier permettant un procès. Parmi les réformes nécessaires, il y a notamment la désignation de conseillers de la Couronne et la création d'équipes de travail permanentes de la Couronne et de la police pour éviter des équipes spéciales.

Création d'un institut pour l'étude stratégique de l'administration de la justice criminelle :

La création d'un institut à une université canadienne est nécessaire pour étudier la collaboration et l'intégration de tous les intervenants qui participent à l'administration de la justice criminelle, y compris les représentants universitaires, policiers, de la magistrature et du barreau.

ARRESTATIONS — 503(3)

Un outil pour tous les patrouilleurs canadiens : **UN RAPPORT DE SUIVI**

par le sergent Ruben Sorge, Service de police de Vancouver

Le 5 janvier 2008, deux policiers de Vancouver ont arrêté M. Adam Croft en raison de mandats non exécutés de Toronto pour infraction de lésions corporelles, 3 chefs d'accusation de menaces d'infliger des lésions corporelles et 5 autres accusations connexes et l'ont renvoyé en Ontario pour faire face à ces accusations. Cette arrestation était le point culminant d'une quantité considérable de travail dans les coulisses, dont de nombreuses rencontres avec notre bureau de la Couronne, nos juges de paix et nos partenaires en services correctionnels. En travaillant ensemble, nous avons été en mesure d'établir un processus qui répondait aux besoins de toutes les parties et qui serait acceptable devant les tribunaux.

L'arrestation s'est bien déroulée. Toutefois, M. Croft s'est opposé à l'arrestation et a déclaré à nos agents « vous ne pouvez pas m'arrêter pour ces raisons; il s'agit de mandats de non retour » et le Gend. Dan Petre de répondre « ce n'est plus le cas maintenant! »

Comme pour toute autre arrestation, une arrestation en vertu de l'article 503(3) exige l'utilisation de discrétion conjointement à une bonne politique et procédure. Elle donne aux policiers la possibilité d'appréhender, et le cas échéant, d'arrêter un contrevenant recherché en vertu de mandats hors province. Les directives du Service de police de Vancouver pour l'arrestation en vertu de mandats hors province comprennent les critères suivants :

- des arrestations ne seront effectuées que pour des crimes violents ou d'autres crimes de nature grave (p. ex., extorsion).
- un sous-officier est exigé pour voir et approuver ces arrestations.

Chaque service de police devra mettre au point un processus et une politique fonctionnelle applicables à leur champ de compétence.

Depuis le 7 mars 2008, le Service de police de Vancouver a arrêté 10 personnes en vertu de mandats hors province. Cinq contrevenants ont été renvoyés

aux secteurs de compétence d'où provenaient leurs mandats, deux d'entre eux ont renoncé à leurs accusations contre le Service de police de Vancouver pour plaider coupable; un d'entre eux a vu ses accusations suspendues et deux autres ont été relâchés. Dans un cas, le secteur de compétence d'origine a indiqué que l'on ne pouvait pas procéder car le mandat était inapplicable.

Alors que nos policiers identifiaient et arrêtaient huit de ces individus, deux d'entre eux se sont livrés à notre comptoir de services publics.

Faire ou ne pas faire... là est la question!

Les inculpations en vertu de l'article 503(3) peuvent être traitées seulement après consultation auprès du service en cause et une prise de décision par celui-ci. Alors que l'on peut arrêter et retenir le contrevenant pour une durée de 24 heures, on doit déterminer les souhaits du service en cause à ce sujet. Nous avons profité d'une grande collaboration avec d'autres services de police et de la Couronne.

Pour ce qui est du transport, ce sont les secteurs de compétence en cause qui envoient leurs agents ou shérifs pour chercher le contrevenant et le ramener à leur secteur de compétence, ou bien le secteur de compétence qui émet l'arrestation organise le transport et couvre les coûts du retour du contrevenant à la demande du secteur de compétence en cause. Le Service de police de Vancouver a assumé les coûts et les responsabilités connexes du retour du contrevenant dans deux des cinq cas pour lesquels le transport était nécessaire.

Bien que le transport des contrevenants demeure un défi, le processus d'arrestation est clair. Nous sommes heureux d'avoir arrêté ces individus et ainsi aidé à éviter que M. Croft et d'autres contrevenants supposent qu'ils puissent agir ainsi malgré des accusations en instance graves.

La question n'est plus « peut-on procéder à une arrestation en vertu de l'article 503(3) » mais plutôt « comment peut-on ne pas le faire ».



Jeux olympiques spéciaux

Course au flambeau des forces de l'ordre du Canada

Jeux d'hiver nationaux de 2008

par Clayton Charters, Olympiques spéciaux Canada

Participants de la Course au flambeau des forces de l'ordre rassemblés sur la colline parlementaire.

L'Association canadienne des chefs de police et la Course au flambeau des forces de l'ordre ont grandement contribué à la croissance des Jeux olympiques spéciaux partout au Canada. La Course au flambeau des forces de l'ordre a permis d'amasser plus de 3 millions de dollars pour les Jeux olympiques spéciaux en 2007, et l'Association canadienne des chefs de police ainsi que la Course au flambeau des forces de l'ordre ont fait connaître davantage les programmes des Jeux olympiques spéciaux d'un océan à l'autre, notamment grâce au Dernier Relais de la Course au flambeau des forces de l'ordre des Jeux olympiques spéciaux nationaux.

Présents à la cérémonie d'ouverture des Jeux d'hiver nationaux de 2008 à Québec (26 février – 1er mars), les hommes et femmes dévoués de l'équipe du Dernier Relais de la Course au flambeau des forces de l'ordre ont voyagé avec le flambeau de l'espoir en passant par Montréal, St-Lambert, Ste-Hyacinthe, Drummondville, à bord du train de l'espoir CN jusqu'à la ville de Québec. L'équipe du Dernier Relais a porté le flambeau de l'espoir pendant les cérémonies d'ouverture le 26 février aux Plaines d'Abraham historiques pour inaugurer les Jeux olympiques spéciaux canadiens d'hiver de 2008, les premiers jeux nationaux ayant lieu dans la province de Québec.

Les 43 agents de l'équipe de la Course au flambeau des forces de l'ordre, représentant les 10 provinces, étaient accompagnés par l'athlète québécois des Jeux olympiques spéciaux Marc Leblanc lors des cérémonies d'ouverture. L'équipe du Dernier Relais a fait un tour de piste complet autour des équipes rassemblées et des spectateurs avant de remettre le flambeau de l'espoir à l'athlète québécois des Jeux olympiques spéciaux Jena-Francois Leclerc, qui a allumé le chaudron et ouvert les 6e Jeux olympiques spéciaux nationaux d'hiver.

C'était un honneur pour Olympiques spéciaux Canada de profiter de la participation de l'Association canadienne des chefs de police aux Jeux d'hiver nationaux. Le président de l'Association canadienne des chefs de police et directeur général adjoint de la Sûreté du Québec Steven Chabot, a accueilli les athlètes, les entraîneurs et le personnel de mission aux Jeux nationaux lors d'une conférence vidéo durant les cérémonies d'ouverture. De plus, le directeur général adjoint Chabot a également inscrit un message d'accueil inspirant dans le document de programmation officiel des Jeux olympiques spéciaux canadiens d'hiver de 2008.

Olympiques spéciaux Canada aimerait remercier les 43 agents de l'équipe du Dernier Relais de la

Course au flambeau des forces de l'ordre et le directeur général adjoint Steven Chabot pour leur participation aux Jeux olympiques spéciaux canadiens d'hiver de 2008 à Québec. Le dévouement et l'appui des agents des forces de l'ordre de tout le pays ont grandement enrichi l'expérience des Jeux nationaux pour les athlètes des Jeux olympiques spéciaux rassemblés à Québec.

Pour reconnaître la ville hôte des Jeux nationaux suivants, le drapeau des Jeux olympiques spéciaux est baissé et transféré à la prochaine ville hôte lors de la cérémonie de fermeture de tous les Jeux nationaux. À la conclusion des Jeux d'hiver nationaux de 2008, l'athlète québécoise des Jeux olympiques spéciaux Vickie Dupont a passé le drapeau des Jeux olympiques spéciaux à la délégation des Jeux d'été nationaux de 2010, qui comprenait les athlètes ontariens des Jeux olympiques spéciaux Chris Innes et James Walker, le coprésident des Jeux d'été nationaux de 2010 Darwin Semotiuk, et Murray Faulkner, chef du Service de police de London. La communauté des forces de l'ordre jouera un rôle considérable lors des Jeux olympiques spéciaux d'été à London, en Ontario, et nous nous réjouissons de ce partenariat continu.



Special Olympics



Peter Cuthbert, directeur exécutif de l'ACCP, Deborah Bright, PDG, Jeux olympiques spéciaux, Erin Brennan, coordonnatrice de projets de l'ACCP, Jack Ewatski (Rte) président sortant de l'ACCP, au festival des Jeux olympiques spéciaux, Diner gala, décembre 2007

Pour obtenir plus de renseignements sur le Dernier Relais de la Course au flambeau des forces de l'ordre, pour voir plus de l'ordre, pour voir plus de photos et pour lire le message d'accueil du directeur général adjoint Steven Chabot, consultez le lien de la Course au flambeau des forces de l'ordre à www.specialolympics2008.ca.

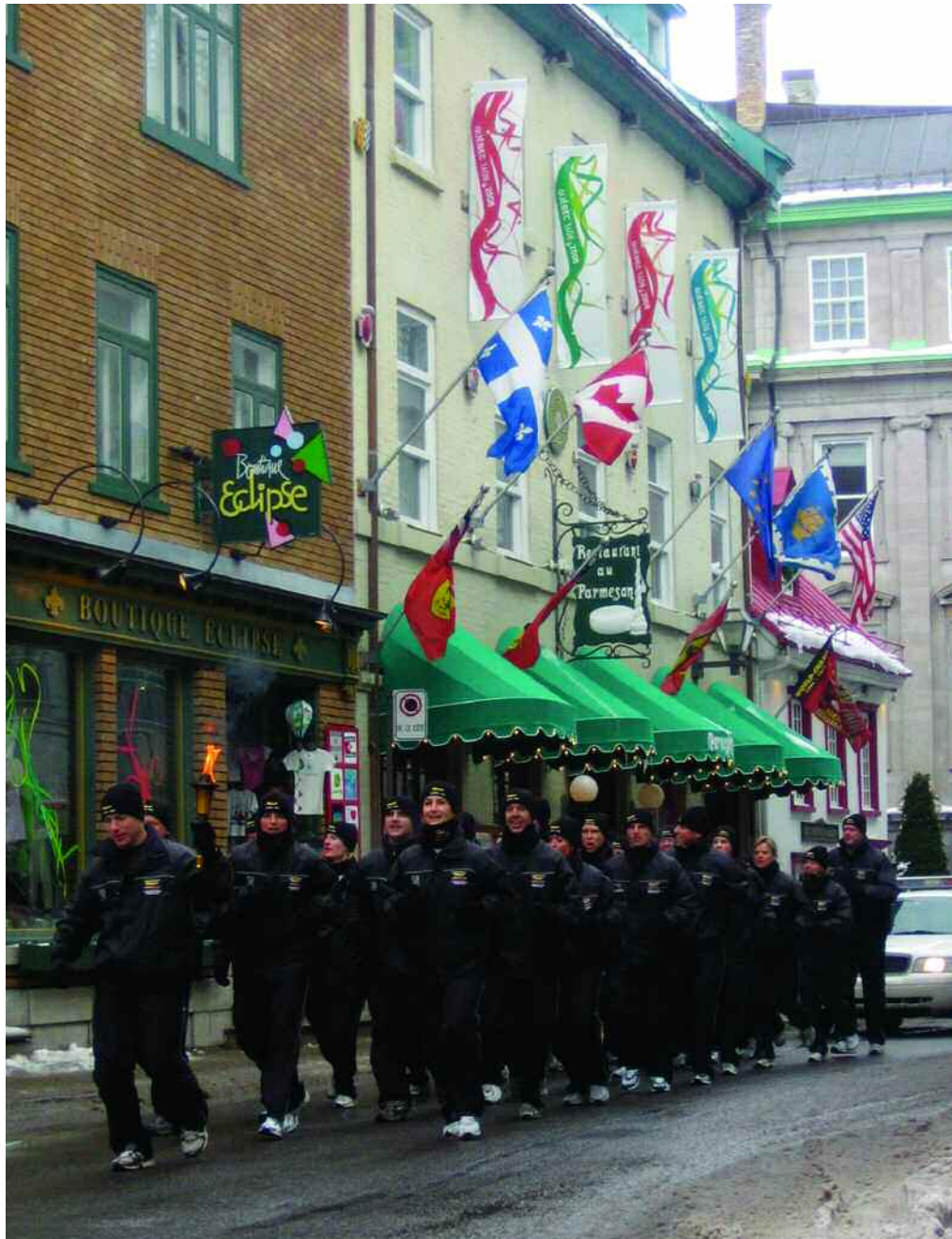
Les Jeux olympiques spéciaux ont prévu une vaste gamme d'événements et d'activités pour les prochains mois de 2008.

Du 25 au 27 avril, Olympiques spéciaux Canada accueille notre Conférence nationale à Toronto. Cette conférence de deux jours est une occasion pour toutes les sections régionales canadiennes de se rassembler et de discuter des idées et des possibilités liées aux programmes des Jeux olympiques spéciaux et des actions dans l'ensemble du pays. La conférence de cette année comptera sur la participation de représentants de la Course au flambeau des forces de l'ordre de partout au pays.

Le 29 mai, 721 athlètes des Jeux olympiques spéciaux traverseront la province pour se rendre à la région de Durham. Au cours des deux jours suivants, ils participeront aux Jeux olympiques spéciaux ontariens de printemps de 2008. Le chef adjoint de la Police régionale de Durham, Chuck Mercier, est le président des Jeux. Le chef de police Mike Ewles est un des ambassadeurs honoraires pour les Jeux. Les athlètes ontariens des Jeux olympiques spéciaux participeront à cinq événements sportifs, les tournois à 5 et à 10 quilles, la natation, la dynamophilie et le basketball, à différentes installations dans la région de Durham.

Pour plus de renseignements sur les Jeux olympiques spéciaux ontariens de printemps de 2008, consultez www.specialolympics2008.ca.

Olympiques spéciaux Canada remercie l'Association canadienne des chefs de police et les 10 000 agents et plus de partout au Canada qui appuient la Course au flambeau des forces de l'ordre. Vos efforts continus aident plus de 31 000 athlètes du pays qui ont un handicap intellectuel à vivre une vie plus riche grâce au sport. Merci.



Les participants du Dernier Relais de la Course au flambeau des forces de l'ordre à Québec.

LE DÉFI DE RECRUTEMENT POUR LA POLICE AU CANADA

par Geoff Gruson, directeur général du Conseil sectoriel de la police au Canada

Le Conseil sectoriel de la police collabore avec Ipsos-Reid depuis quelques années pour mieux comprendre la jeunesse (les 18 à 30 ans) – leurs attitudes, leurs comportements et leurs points de vue sur le maintien de l'ordre. Les données principales suivantes soulignent les points communs, les différences et les tendances observées dans les résultats de l'enquête – selon l'optique du recrutement à même la cohorte des jeunes."

La partie la plus révélatrice de l'analyse compare une carrière policière à 12 autres chemins de carrière. Les résultats comparatifs indiquent une tendance continue à la baisse du nombre de jeunes intéressés à poursuivre une carrière policière. Par exemple, lorsqu'on leur a demandé

- *quel est le domaine qui offre le plus de possibilités d'emploi* – 3 % (2005) et 2 % (2007) ont répondu la police
- *dans quel domaine aimeriez-vous poursuivre une carrière* – 5 % (2005) et 4 % (2007) ont répondu la police

Si les jeunes Canadiens ne sont pas intéressés à poursuivre une carrière policière, il pourrait y avoir lieu de s'inquiéter pour ce secteur.

Les détails qui suivent soulignent trois des thèmes clés de l'enquête qui sont d'un intérêt particulier pour le secteur policier.

1. Les carrières que les jeunes sont les plus intéressés à poursuivre (en 2005, la police donnait un résultat de 5 % et se classait 6e) :

Éducation, p. ex., enseignants et conseillers	17 %	(18 % en 2005)
Soins de santé, p. ex., médecins et infirmiers	14 %	(17 % en 2005)
Métiers, p. ex., électriciens et menuisiers	14 %	(18 % en 2005)
Internet et haute technologie	13 %	(13 % en 2005)
Banques et autres institutions financières	8 %	(18 % en 2005)
Fonction publique fédérale	8 %	(6 % en 2005)
Vente au détail	6 %	(4 % en 2005)
Fonction publique provinciale	4 %	(3 % en 2005)
La police	4 %	(5 % en 2005)
Secteur sans but lucratif	4 %	(2 % en 2005)
ONG, travail dans les pays pauvres	3 %	(3 % en 2005)
Service militaire	2 %	(4 % en 2005)

Les plus intéressés à poursuivre une carrière policière comprennent : 8 % de ceux âgés de 12 à 17 ans, comparativement à 3 % de ceux âgés de 18 à 24 ans et 3 % du groupe des 25 à 30 ans; 7 % des répondants qui n'ont pas terminé leurs études secondaires, comparativement aux répondants qui ont poursuivi des études universitaires ou postsecondaires (3 %) ou dans une école technique ou communautaire (3 %), ont exprimé un intérêt pour une carrière policière.

Il y a des différences significatives entre les hommes et les femmes – 4 % des hommes et 3 % des femmes en 2007, comparativement à 7 % et 3 % en 2005, ont exprimé un intérêt pour une carrière policière.

2. Possibilités d'emploi carrières qui, selon les jeunes, offrent le plus de possibilités (en 2005, la carrière policière donnait un résultat de 3 % et se plaçait 7e devant la fonction publique, le secteur à but non lucratif et les ONG dans les pays pauvres) :

Métiers, p. ex., électriciens et menuisiers	18 %	(23 % en 2005)
Internet et haute technologie	13 %	(13 % en 2005)
Soins de santé, p. ex., médecins et infirmiers	12 %	(15 % en 2005)
Vente au détail	12 %	(11 % en 2005)
Éducation, p. ex., enseignants et conseillers	12 %	(14 % en 2005)
Banques et autres institutions financières	8 %	(4 % en 2005)
Fonction publique fédérale	6 %	(3 % en 2005)

Fonction publique provinciale	4 %	(3 % en 2005)
Secteur sans but lucratif	3 %	(1 % en 2005)
Service militaire	3 %	(6 % en 2005)
ONG, travail dans les pays pauvres	2 %	(2 % en 2005)
La police	2 %	(3 % en 2005)

Ceux qui pensent que la police offre le plus de possibilités comprennent 4 % de ceux âgés de 12 à 17 ans, comparativement à 2 % de ceux âgés de 25 à 30 ans.

Encore une fois, les réponses des hommes et des femmes étaient différentes – 2 % des hommes et 2 % des femmes en 2007, comparativement à 3 % et 2 % en 2005, estimaient que la police offrait le plus de possibilités.

3. Facteurs relatifs à l'emploi (question posée pour la première fois) – « quels sont les principaux facteurs dont vous tiendriez compte lorsque vous contemplez vos futures perspectives d'emploi ».

Les jeunes ont clairement désigné l'équilibre travail-vie personnelle comme facteur clé de leur choix de carrière – presque la moitié des répondants (44 %) ont placé ce facteur en première, deuxième ou troisième place. Un autre facteur important était l'intérêt à l'égard du travail; 38 % des répondants ont indiqué qu'il s'agissait d'un de leurs trois facteurs principaux.

La rémunération/compensation était importante pour 37 % et la sécurité d'emploi pour 32 % des répondants. Pourcentage indiquant le facteur le plus important (le deuxième plus important entre parenthèses)

19 % - équilibre travail-vie personnelle (14 %) = 33 %
18 % - possibilités de faire un travail intéressant (11 %) = 29 %
12 % - la rémunération ou d'autres formes de compensation monétaire comme les primes (13 %) = 25 %
11 % - sécurité d'emploi (11 %) = 22 %
10 % - travail lié au domaine d'études (7 %) = 17 %
6 % - un emploi qui contribue à améliorer la société (6 %) = 12 %
5 % - possibilités d'avancement (8 %) = 13 %
3 % - possibilités de travailler de façon autonome (4 %) = 7 %
3 % - possibilités de formation/perfectionnement professionnels (4 %) = 7 %
3 % - une organisation offrant un vaste choix de possibilités de carrières (0 %) = 3 %
2 % - un régime de pension (4 %) = 6 %
2 % - les vacances (4 %) = 6 %
2 % - possibilité de travailler avec d'autres (3 %) = 5 %
2 % - une organisation qui a une bonne réputation (3 %) = 5 %
1 % - un emploi que j'aime faire (0 %) = 1 %
1 % - possibilités de voyager (4 %) = 5 %

Ces résultats et tendances au cours des trois dernières années pourraient être une source de préoccupations dans le cadre des politiques et des processus de recrutement pour attirer et retenir des candidats de qualité pour la police. Le secteur policier est déjà confronté à des défis considérables sur le plan des ressources humaines : une cohorte de jeunes en diminution, une main-d'œuvre vieillissante, des taux d'attrition élevés prévus, des milieux de travail de plus en plus complexes et exigeants et des exigences d'habiletés et de connaissances accrues et changeantes. Une candidature au service de police s'accompagne d'un processus de dépistage/sélection rigoureux et approfondi – un grand bassin de candidats est nécessaire pour assurer la durabilité du secteur et la prestation continue de services de police de qualité.

Le secteur policier doit continuer de préciser et de comprendre les dynamiques de notre part du marché du travail et d'activement pallier à ses vulnérabilités pour assurer la prestation continue de services de police de qualité à la population canadienne.

L'étude complète est disponible à <http://www.policouncil.ca>.